

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Janvier 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 29

Date de la convocation : 20/01/2015

Présents : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. COLIN Roger, M. EYMARD Philippe, M. GEORGES Patrick, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GEORGES Jean Michel à M. ANDRE Dominique, Mme MOTSCH Suzanne à M. EYMARD Philippe, Mme CUNY Marielle à Mme GEROME Nadine, M. GARION Eric à Mme GRIMILLOT Patricia.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 28 janvier 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à DINOZE sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. BONNE Gilles a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de DINOZE pour son accueil.

Objet des délibérations

1. SDANC : Adhésion et retrait
2. SDANC et commission de travail : Mise à jour des délégués
3. Délégation au Président : Indemnité d'assurance suite à sinistre
4. Eaux claires parasites : Groupement de commande avec la commune de Pouxoux
5. Eaux claires parasites : Groupement de commande avec la commune de Arches
6. Débat d'Orientation Budgétaire
7. Ruisseau d'Argent - Programme d'entretien : Groupement de commande avec la CC de Bruyères Vallon des Vosges
8. FRICHES BIHR : Convention d'études avec l'EPFL
9. Tréfileries Conflandey : Convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFL
10. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
11. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
12. Informations diverses
13. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Bilan OPAH 2011/2014

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. SDANC : Adhésions et retrait

Suite au comité syndical du 11 décembre 2014, Monsieur le Président du SDANC nous demande de bien vouloir nous prononcer sur la demande d'adhésion des communes de Hergugney (139 habitants – canton de Charmes) et Repel (70 habitants – canton de Mirecourt) et retrait de la commune d'Aulnois dont l'assainissement collectif réalisé concerne toute la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire accepte l'adhésion des communes de Hergugney et de Repel, et accepte le retrait de la commune d'Aulnois.

2. SDANC et Commissions de travail de la C2VRM - Mise à jour des délégués

Suite aux modifications intervenues au sein du Conseil Municipal de Hadol, il convient de remplacer Monsieur Alain Fontaynes au SDANC en qualité de titulaire pour représenter la C2VRM, et aux commissions assainissement collectif et assainissement non collectif pour représenter la commune de Hadol.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne M. Alain HENRY de Poux en qualité de titulaire au SDANC et prend acte des modifications de membres des commissions suivantes, en remplacement de M. Alain Fontaynes :

- Commission Assainissement Collectif : Mme Monique MATHIEU
- Commission Assainissement Non Collectif : M. Jean-Michel GABRION

3. Délégations au Président : Indemnité d'assurance suite à sinistre

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes, l'organe délibérant a la possibilité de déléguer au Président une partie de ses attributions. En complément de la délégation concernant la passation des contrats, il est proposé d'ajouter l'acceptation des indemnités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour accepter les indemnités d'assurance suite à d'éventuels sinistres.

4. Eaux Claires Parasites et réseaux de transport : Groupement de commande Poux

Le Président expose qu'il faut réaliser des travaux d'élimination des eaux claires parasites pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration, et des réseaux de transport. Cela concerne les rues : rue Haute, rue du Voyer, Rue de l'Épine, lotissement/rue Dessus les Clos, rue l'Âtre, rue sous les Remparts, rue d'Arches, rue de la Treille.

Parallèlement, la commune de Poux souhaite réhabiliter les rue Haute, rue du Voyer, rue et impasse de l'Épine (réseaux d'eau potable, chaussée, trottoirs, assainissement pluvial et stationnement longitudinal, poteaux incendie, aménagements urbains, signalisation).

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commande à marchés séparés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la création du groupement de commande, les conditions énoncées dans ladite convention, la désignation de la C2VRM comme coordonnateur du groupement, autorise le Président à signer la convention de groupement de commande et élit comme représentants de la C2VRM au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement M. EYMARD (titulaire) et M. LAGARDE (suppléant).

5. Eaux Claires Parasites et réseaux de transport : Groupement de commande Arches

Le Président expose qu'il faut réaliser des travaux d'élimination des eaux claires parasites pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration, pour les rues : rue de la Gare, route de Remiremont, rue du Grand Clos ; ainsi que des réseaux de transport : rue du Paquis, Pont d'Archettes, chemin du Gros Chêne, rue de Remiremont.

Parallèlement, la commune de Arches souhaite réhabiliter le réseau d'eau potable dans les mêmes rues.

Vu les montants de travaux, la procédure de mise en concurrence sera donc un MAPA.

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commande à marchés séparés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la création du groupement de commande, les conditions énoncées dans ladite convention, la désignation de la C2VRM comme coordonnateur du groupement, autorise le Président à signer la convention de groupement de commande et élit comme représentants de la C2VRM au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement M. EYMARD (titulaire) et M. LAGARDE (suppléant).

6. Débat d'Orientation Budgétaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2015 (budget général et budget assainissement).

7. Ruisseau d'Argent – 1^{er} programme d'entretien : Groupement de commande avec la CC de Bruyères Vallon des Vosges

Le Président expose que le programme de restauration est terminé. Il convient de lancer un programme d'entretien à partir de 2015, sur une durée de 5 ans. Il est proposé au conseil de créer un groupement de commande à marchés uniques avec la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges, pour recruter le même maître d'œuvre et la même entreprise.

La CC de Bruyères Vallons des Vosges remboursera sa quote part des frais et dépenses de maîtrise d'œuvre et travaux.

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes à marchés uniques,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire accepte la création du groupement de commande à marchés uniques tel qu'indiqué ci-dessus, les conditions énoncées dans ladite convention, désigne la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle comme coordonnateur du groupement de commande, autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande et élit comme représentants de la C2VRM au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement M. EYMARD (titulaire) et M. LAGARDE (suppléant).

8. Convention avec EPFL pour BIHR : Etudes techniques et de vocation

Le Président explique que, dans le cadre de la réhabilitation des friches industrielles, l'EPFL a visité le site de l'ancienne corderie Bihir à Uriménil. Il est envisagé une vocation mixte pour ce site : activités économiques et habitat.

L'EPFL propose de réaliser une étude de vocation, ainsi que divers diagnostics sur le site (amiante, pollution, présence d'un cours d'eau). Cela permettra de bien connaître les contraintes du site avant de pouvoir décider d'une éventuelle intervention ou acquisition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la convention d'études techniques et de vocation et autorise le Président à signer cette convention.

9. Convention avec EPFL : Maîtrise d'œuvre pour tréfileries

Suite à l'étude de vocation réalisée par l'EPFL sur les anciennes tréfileries Conflandey à Hadol et Xertigny, l'EPFL propose de lancer une opération de maîtrise d'œuvre pour étudier la démolition des parties nécessaires ainsi que les travaux de dépollution et désamiantage. Le Président propose de signer une convention avec l'EPFL pour ces missions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la convention de maîtrise d'œuvre sur les anciennes tréfileries Conflandey et autorise le Président à signer cette convention.

10. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)

- Atelier Bois - Avenant 1 et 2 : SERTELET 1122€HT + 3492€HT
- Atelier Bois - Avenant 1 : LECLERC 3600 € HT
- Emprunts :
 - o STEP Pouxoux : Crédit Agricole – 250 000 € – 25 ans – Taux fixe 2,29%
 - o STEP Arches : Crédit Agricole – 200 000 € - 25 ans – Taux fixe 2,29%
 - o Showroom : Banque Postale – 250 000 € - 12 ans – Taux fixe 1,78%
 - o Atelier Bois : Crédit Mutuel – 480 000 € - 20 ans – Taux fixe 2.25 %

11. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

- Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : Lors du comité syndical du 22/01/15, les statuts du PETR du Pays d'Epinal ont été adoptés à l'unanimité

12. Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Lecture est faite du bilan de l'OPAH distribué aux délégués
- Présentation de M. Bertrand Perrin, instructeur des autorisations d'urbanisme et gestion du Système d'Information Géographique, en poste depuis le 1^{er} janvier 2015
- Point sur le retour des délibérations relatives à la convention de service commun
- Etude de périmètre : L'étude est en bonne voie et sera finalisée dès réception d'informations complémentaires.
- Colloque « 100 constructions publiques en bois local » de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 22/01/15 à Montpellier : Remise des trophées bois aux maîtres d'ouvrage de bâtiments labellisés « 100 constructions ». Sur 64 projets présentés, 10 ont été récompensés, dont deux sur le territoire de la C2VRM : Le groupe scolaire de Hadol et la vitrine de valorisation du hêtre « showroom » à Xertigny

13. Date et lieu du prochain conseil

Le 25 février 2015 à Hadol

La séance est levée à 22H25

Le Secrétaire
M. BONNE Gilles

Le Président
Philippe EYMARD